

Vous êtes victime ou témoin d'un acte raciste ou discriminatoire ?

Le Bureau cantonal pour l'intégration (BCI – Etat de Vaud) met à disposition une permanence entièrement gratuite et confidentielle, offrant un accompagnement personnalisé d'écoute, de conseil et d'orientation. Il est possible de faire appel à un ou une interprète. [Situation de discrimination raciale, que faire ? | Etat de Vaud](#)

Si les faits se sont déroulés sur internet, vous pouvez dénoncer les faits en accédant à la plateforme de signalement des discours de haine racistes. Vous trouverez également sur ce site d'autres informations et liens utiles : [Plateforme de signalement des discours de haine racistes](#).

Si vous cherchez des informations fiables au sujet de la lutte contre le racisme, consultez le site du [Service de lutte contre le racisme \(SLR\) : Service de lutte contre le racisme](#).

La Municipalité, par l'intermédiaire de sa Déléguée à l'intégration, se tient en tout temps à disposition de sa population pour répondre et/ou orienter vers les dispositifs existants les personnes victimes ou témoins d'actes racistes et/ou discriminatoires.

Chaque année, à l'occasion de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR), de nombreux événements sont organisés par la Ville, en lien avec cette thématique, ceci afin d'informer et sensibiliser la population locale.

Contact

Magali Simeone, Déléguée à l'intégration, tél. 021 695 36 16 ou magali.simeone@ecublens.ch

